

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 JUILLET 2014**

**PROCES – VERBAL**

L'an Deux Mille Quatorze, le vendredi quatre juillet à neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dûment convoqué par courrier en date du vingt-sept juin deux mille quatorze, s'est réuni sous la présidence de M. Michel DENNEMONT dans les locaux de Saint-Pierre, en vue d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

﴿ **Etaient présents:**

- M. Michel DENNEMONT, Président
- M. Dominique ATCHICANON
- M. Christian LANDRY
- M. Thierry VAITILINGOM
- Mme Viviane MALET
- M. Richard NIRLO
- M. Jean-Fred LAPIERRE
- M. Joël DAMOUR
- Mme Mireille MAILLOT
- M. Mario MOREAU
- M. Daniel PAUSE
- M. Gilles JEANSON
- M. Jean-Noël ROBERT
- M. Léonus THEMOT
- M. Stéphano DIJOUX
- Mme Mélanie PARVAYE
- M. André M'VOULAMA
- M. Robert TUZO
- Mme Augustine ROMANO
- Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN
- M. Jean-Claude LACOUTURE
- M. Cyrille MELCHIOR
- M. Jean Claude RAMSAMY

﴿ **Participaient également à la séance :**

- Mme Marie-Josée NATIVEL, Directrice Générale des Services
- M. Jean Marie MARTIN, Directeur Général Adjoint,
- Mme Eve GUERIN, Ressources Internes / Affaires Juridiques,
- Mme Agnès VÉLIA, Assistante de Direction

Monsieur Michel DENNEMONT, en qualité de Président, ouvre la séance avant de passer le relais au doyen de l'assemblée Monsieur Christian LANDRY.

M. Léonus THEMOT, désigné secrétaire de séance, constate que 23 membres sont présents ou représentés. Le Conseil d'Administration étant composé de 23 membres, le quorum est atteint et le Conseil d'Administration peut alors valablement délibérer.

Monsieur Christian LANDRY, en qualité de doyen, propose de passer à l'ordre du jour suivant :

<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/01</b>	Élection du Président
<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/02</b>	Fixation du nombre de vice-présidents
<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/03</b>	Élection des vice-présidents
<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/04</b>	Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les vice-présidents
<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/05</b>	Composition du bureau du Conseil d'Administration
<b>AFFAIRE N°CA/14-07-04/06</b>	Désignation des représentants du Centre de Gestion au sein de la Commission de réforme

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 04 JUILLET 204

### **AFFAIRE N°CA/14-07-04/01 : Élection du Président**

En application de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration élit, parmi ses membres titulaires, le président du Centre de gestion, qui est également le président du conseil d'administration.

Il y a lieu de procéder à l'élection à bulletins secrets.

Selon les usages, le doyen du Conseil procède à un appel à candidature.

Monsieur Jean-Fred LAPIERRE propose la candidature de Monsieur Thierry VAITILINGOM.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est proposé au conseil de procéder à l'élection du Président par vote à bulletins secrets.

Mme Viviane MALET et Monsieur Mario Moreau sont volontaires pour être assesseurs.

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs : 05
- Monsieur Thierry VAITILINGOM obtient 18 voix.

**Monsieur Thierry VAITILINGOM est élu Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion dès le premier tour à la majorité absolue.**

---

### **AFFAIRE N°CA/14-07-04/02 : Fixation du nombre de vice-présidents**

Le Président informe le Conseil que l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion élit parmi ses membres titulaires «...de deux à quatre vice-présidents...».

Lors du précédent mandat, le nombre de vice-présidents avait été fixé à quatre.

Le Président propose au Conseil de fixer le nombre de vice-présidents à quatre.

**Décision :** Le conseil décide à l'unanimité de fixer à quatre le nombre de Vice-Présidents.

---

### **AFFAIRE N°CA/14-07-04/03 : Élection des vice-présidents**

L'élection se fait à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

M. Michel DENNEMONT, M. Christian LANDRY, M. Robert TUZO, Madame Augustine ROMANO et Mme Marie Hélène NAUD-CARPANIN, M. Jean Claude RAMSAMY quittent la salle.

Le président procède à un appel à candidature en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des postes à pourvoir.

## 1<sup>er</sup> Vice-Président

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE propose la candidature de Madame Viviane MALET.

- Nombre de votants : 17
- Madame Viviane MALET obtient 17 voix.

**Madame Viviane MALET est élue 1<sup>ère</sup> Vice -Présidente du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE propose la candidature de Monsieur Richard NIRLO.

- Nombre de votants : 17
- Monsieur Richard NIRLO obtient 17 voix.

**Monsieur Richard NIRLO est élu 2<sup>ème</sup> Vice -Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE propose la candidature de Monsieur Jean-Fred LAPIERRE.

- Nombre de votants : 17
- Monsieur Jean-Fred LAPIERRE obtient 17 voix.

**Monsieur Jean-Fred LAPIERRE est élu 3<sup>ème</sup> Vice -Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Jean-Claude LACOUTURE propose la candidature de Monsieur Joël DAMOUR.

- Nombre de votants : 17
- Monsieur Joël DAMOUR obtient 17 voix.

**Monsieur Joël DAMOUR est élu 4<sup>ème</sup> Vice -Président du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.**

---

## AFFAIRE N°CA/14-07-04/04 : Détermination de l'ordre de remplacement du président par les vice-présidents

Le président rappelle que l'ordre d'élection des vice-présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du président.

Aux termes de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Le Président propose au Conseil que l'ordre de remplacement du Président soit celui de l'élection des Vice-Présidents à savoir :

- Madame Viviane MALET – 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Richard NIRLO – 2<sup>ème</sup> Vice-Président

- Monsieur Jean-Fred LAPIERRE – 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Joël DAMOUR – 4<sup>ème</sup> Vice-Président

**Décision :** Le Conseil décide à l'unanimité sur proposition du Président, que l'ordre de remplacement du Président sera celui de l'élection des Vice-Présidents à savoir :

- Madame Viviane MALET – 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Richard NIRLO – 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Jean-Fred LAPIERRE – 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Joël DAMOUR – 4<sup>ème</sup> Vice-Président

---

#### AFFAIRE N°CA/14-07-04/05 : Composition du bureau du Conseil d'Administration

Le président rappelle que l'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit que le conseil d'administration détermine la composition de son bureau.

Le bureau a notamment pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du conseil.

Aucune précision n'est apportée sur le nombre ou la qualité des membres étant appelés à faire partie du bureau.

Le Président propose que le bureau soit composé :

- du Président
- des Vice-Présidents
- et de quatre membres.

Après discussion, le Président propose la candidature de Monsieur Dominique ATCHICANON et lance un appel à d'autres candidatures.

Sont candidats :

- Monsieur Dominique ATCHICANON
- Monsieur Cyrille MELCHIOR
- Monsieur Gilles JEANSON
- Madame Mireille MAILLOT

**Décision :** Le Conseil adopte à l'unanimité la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Thierry VAITILINGOM - Le Président
- Madame Viviane MALET – 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Richard NIRLO – 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Jean-Fred LAPIERRE – 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Joël DAMOUR – 4<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Dominique ATCHICANON - Membre
- Monsieur Cyrille MELCHIOR - Membre
- Monsieur Gilles JEANSON - Membre
- Madame Mireille MAILLOT - Membre

---

#### AFFAIRE N°CA/14-07-04/06 : Désignation des représentants du Centre de Gestion au sein de la Commission de réforme

La Commission de Réforme, instituée dans chaque département par arrêté du Préfet :

- donne son avis sur la mise à la retraite pour invalidité des agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

- intervient pour apprécier l'invalidité temporaire des agents relevant du régime de sécurité sociale ;
- intervient dans l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité.

Le président de la commission de réforme est désigné par le préfet qui peut choisir soit un fonctionnaire placé sous son autorité, soit une personnalité qualifiée qu'il désigne en raison de ses compétences, soit un membre élu d'une assemblée délibérante dont le personnel relève de la compétence de la commission de réforme.

**Les membres de la commission de réforme représentant les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités adhérentes au Centre de Gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration.**

Ont été précédemment désignés par le Conseil d'Administration

- en qualité de titulaire :
  - Monsieur Michel BRIET – Sainte-Marie
  - Madame Cendrine PEIGNON – Saint-André
- en qualité de suppléant :
  - Monsieur Jean-François GRONDIN - CIREST
  - Monsieur Jean-Daniel LEBON – Saint-Joseph

Le Président propose au conseil :

- de mettre au vote pour siéger à cette instance en tant que représentant de l'administration, la candidature de deux membres titulaires et de deux membres suppléants,
- et de proposer au Préfet une nouvelle candidature en qualité de président suppléant.

**Décision :** Le Conseil désigne pour siéger à la Commission de Réforme en tant que représentant de l'administration :

- En qualité de titulaires
  - Madame Daniela SOUNDRON
  - Monsieur André M'VOULAMA
- En qualité de suppléants
  - Madame Marie Céline CALETY
  - Monsieur Léonus THEMOT

Et décide de proposer au Préfet à la Présidence de la Commission de Réforme Madame Danielle LIONNET, en qualité de titulaire, et Monsieur Claude François PAYET, en qualité de suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

La secrétaire de Séance




Léonus THEMOT

Le Président



Thierry VAÏTILINGOM

Accusé de réception en préfecture  
974-289740128-20140704-PV-CA-04-07-14-  
DE  
Date de télétransmission : 15/07/2014  
Date de réception préfecture : 15/07/2014